

COMMUNE DE ST JEAN SUR VILAINE
9, rue de Rennes
35220 St Jean sur Vilaine
Tél : 02 99 00 32 55
mairie.stjean-vilaine@wanadoo.fr

DEMANDE DE SUBVENTION MUNICIPALE - ANNEE 2024

ASSOCIATIONS EXTERIEURES A LA COMMUNE

CULTURE – LOISIRS - SPORTS

à déposer avant le 31 janvier 2024

Nous vous rappelons, qu'afin de satisfaire aux obligations légales, vous devez justifier de l'utilisation envisagée de la subvention sollicitée qui doit contribuer au bon fonctionnement de votre association (insuffisance de trésorerie, fonds propres ne permettant pas de faire face au fonctionnement ou aux investissements prévus, ...).

Une subvention ne peut en aucun cas servir à dégager un excédent comptable qui ne répondrait pas au projet associatif.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT VOTRE ASSOCIATION

Nom :	
Siège social : n°	Rue :
CP : 35220	VILLE : ST JEAN SUR VILAINE
Tél :	Email :
Date de création :	/ /
Objet de l'association (indiqué dans les statuts) :	
N° SIRET (14 chiffres) si connu : / / / /	

LE BUREAU DE VOTRE ASSOCIATION

PRESIDENT	M. Mme :
Adresse : n°	Rue :
CP :	VILLE :
Tél :	Portable :
Email :	
TRESORIER	M. Mme :
SECRETAIRE	M. Mme :

COMPTE DE RESULTAT 2023

(Toutes les recettes et dépenses effectuées sur l'exercice comptable)

Exercice comptable arrêté au :

Total des recettes		€
Total des dépenses		€
Résultat de l'exercice		€

BILAN ARRETE A LA FIN DE L'EXERCICE COMPTABLE
(Reflète le patrimoine de l'association à cette date)

ACTIF		PASSIF	
Compte chèque	€	Réserves	€
Livret	€	Provisions pour risques	€
Caisse	€		
Placements	€		
TOTAL ACTIF		TOTAL PASSIF	

Détail concernant le Passif :

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2023
(Reflète le patrimoine de l'association à la fin de l'année civile)

ACTIF		PASSIF	
Compte chèque	€	Réserves	€
Livret	€	Provisions pour risques	€
Caisse	€		
Placements	€		
TOTAL ACTIF		TOTAL PASSIF	

DEMANDE DE SUBVENTION 2024**1 – SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT****Montant de la subvention souhaitée :**

€

Objet de la demande

2 – PROJET SPECIFIQUE (détailler le projet)

Budget provisionnel du projet :

€

Montant de la subvention souhaitée :

€

Détail du projet

BUDGET PREVISIONNEL 2024**Total des recettes prévues**

€

Total des dépenses prévues

€

Le budget prévisionnel doit être en équilibre. Il ne doit dégager de bénéfice après prise en compte du montant de la subvention demandée.

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS**Rappel des subventions obtenues sur les exercices antérieurs**

	2023	2022	2021
Commune			
Département			
Région			
Autres			

DOCUMENTS A FOURNIR

RIB	<input type="checkbox"/>
Compte de résultat de l'année écoulée (obligatoire)	<input type="checkbox"/>
Récépissé de déclaration en Préfecture (<i>pour une nouvelle association</i>)	<input type="checkbox"/>
Copie des statuts (<i>pour une nouvelle association ou si première demande</i>)	<input type="checkbox"/>

Fait à, le

Signature